

MAPA GMTE 94 n° 2018-1

ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

Maîtrise d'ouvrage : GRETA MTE 94



Le présent cahier des charges comporte 11 pages.

Sommaire

1. OBJET DU MARCHE	3
1.1. Le contexte de l'étude	3
2. MODALITES D'EXECUTION DU MARCHE.....	3
2.1. Délai de validité des offres	3
1.2. Les objectifs du marché.....	3
2.2. Vérification.....	7
2.3. Décision après vérification.....	7
2.4. Obligation de discrétion	7
2.5. Caractère des prix	8
2.6. Paiement – Etablissement de la facture.....	8
2.7. Résiliations	8
3 - PROCEDURE DE PASSATION	9
3.1 Réponse à la consultation	9
3.2 Critères de jugement des offres	9
3.3 Pièces à fournir par le candidat retenu	9
3.4 Remise des offres	10
ATTESTATION.....	11

1. OBJET DU MARCHE

1.1. Le contexte de l'étude

Le marché porte sur l'achat, l'installation et la mise en service de matériel informatique.
: Achat de matériels informatiques (ordinateurs, imprimantes et divers)

2. MODALITES D'EXECUTION DU MARCHE

2.1. Délai de validité des offres

1.2. Les objectifs du marché

La prestation souhaitée repose sur la fourniture des éléments suivants :

MATERIELS INFORMATIQUES: 1-1 ORDINATEURS DE BUREAU ET SERVEUR

CARACTERISTIQUES	QTE
Ordinateur HP EliteDesk 800 G3 SFF Intel® Core™ i5-7500 avec carte graphique Intel , 256Go SSD, 8 Go RAM	35
Ordinateur HP EliteDesk 800 G3 Tower Intel® Core™ i5-7500 avec carte graphique Intel , 500Go SATA (7200tr/min), 8 Go RAM	22
Ordinateur HP EliteDesk 800 G3 Mini Intel® Core™ i5-7500 avec carte graphique Intel , 256Go SSD, 8 Go RAM	16
HP ProBook 450 G4 - Core i5 7200U - Win 10 Pro 64 bits - 8 Go RAM - 256Go SSD - DVD SuperMulti - 15.6" 1920 x 1080 (Full HD) - HD Graphics 520 - 802.11ac	3
DELL PowerEdge T440 / Intel Xéon Silver 4110 2.1, 8C/16T, 9.6GT/s 2UPI, 11M cache, Turbo, HT(85W), DDR4-2400, Raid 5, 300Go SAS, 16Go RAM, 1 carte réseau supplémentaire, Extension Garantie 3ans, Service de conseil à distance Windows Server 2016	3
Clé CAL Windows Server 2016	115
DELL PowerEdge T440 / Intel Xéon Silver 4110 2.1, 8C/16T, 9.6GT/s 2UPI, 11M cache, Turbo, HT(85W), DDR4-2400, Raid 5, 300Go SAS, 16Go RAM, 1 carte réseau supplémentaire, Extension Garantie 3ans, Service de conseil à distance Sans OS	2

HP EliteDisplay E231 - Écran LED - 23" - 1920 x 1080 Full HD - VA - 250 cd/m2 - 3000:1 - 8 ms - VGA, DisplayPort - noir - VGA (HD-15), DisplayPort	16
--	----

1-2 IMPRIMANTES

CARACTERISTIQUES	QTE
HP Laserjet Pro MFP M277dw	2

1-3 SAUVEGARDES / MEMOIRES

CARACTERISTIQUES	QTE
BUFFALO DriveStation Duo USB 3.0 - Baie de disques - 16 To - 2 Baies (SATA-300) - 2 x HDD 8 To - USB 3.0	4
BUFFALO MiniStation Extreme - Disque dur - 1To - externe (portable) - USB 3.0	4

1-4 DIVERS MATERIELS INFORMATIQUES

CARACTERISTIQUES	QTE
HP Essential Backpack (H1D24AA)	3
HP Integrated Work Center Stand Desktop Mini	16
KVM Switch ATEN Petite 2-USB Model : CS22U	4
Microsoft Wireless Keyboard 2000	2
StarTech.com ET91000SC2	2
Switch CISCO SG110D-05	5
Switch CISCO SG110D-08	15
Switch Zyxel GS1900 24HP	2
Switch Zyxel GS1900 48HP	2
TP-Link Archer C9	3
Répéteur TP-Link AC750 RE210	3
Câble RJ45 Cat6 Blindé = 1m	30
Câble RJ45 Cat6 Blindé = 2m	30
Câble RJ45 Cat6 Blindé = 3m	30
Câble RJ45 Cat6 Blindé = 5m	15
Câble Fibre Optique SC/SC Full Duplex en 3m	6
VidéoProjecteur BenQ MW529	3
Onduleur APC Back-UPS Pro 1500 (BR1500G-FR)	1

Livraison, installation et mise en service sur site.

Le GRETA MTE 94 se réserve le droit de passer les commandes par tranche dans l'année civile, et ne garantit la globalité des achats sur l'ensemble des besoins estimés dans cette présente procédure. D'autre part, le prestataire retenu, aura l'intégralité des commandes du Greta, en dehors des besoins ci-dessus prédéfinis sur l'année civile pour le matériel informatique. Il convient sur les matériels non définis sur ce marché d'accorder au Greta une remise à définir dans la proposition de prix.

Livraison et délai de livraison – mise en service

Les fournitures commandées au titre du présent marché sont livrables franco de port à l'adresse suivante des Centres, précisées sur le présent MAPA. Elles seront transportées aux risques du titulaire. Les livraisons défectueuses ou erronées seront remplacées au frais du titulaire, transport et emballage compris.

Une attention particulière sera réservée au respect des dates d'installation programmées par le Greta.

Les candidats devront préciser dans leur offre le délai de livraison qu'ils garantissent.

En cas de non respect de ce délai, **une pénalité de 300 € TTC** (trois cents euros) par jour de retard sera appliquée.

Le titulaire devra informer le **GRETA MTE 94** au moins 24 heures à l'avance de la date et de l'heure prévue de livraison.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.2. Vérification

Les opérations de vérification seront effectuées par un représentant habilité du **GRETA MTE 94**.

2.3. Décision après vérification

Le **GRETA MTE 94** disposera d'un **délai maximum de 1 mois** pour notifier par écrit, sa décision.

Le titulaire disposera alors d'un **délai de 15 jours** pour procéder, le cas échéant, aux modifications demandées.

Le **GRETA MTE 94** disposera d'un **délai maximum de 15 jours** pour notifier sa décision écrite au prestataire.

2.4. Obligation de discrétion

Le prestataire qui, soit avant la notification du marché, soit au cours de son exécution, a reçu communication, à titre confidentiel, de renseignements, documents ou objets quelconques, est tenu de maintenir confidentielle cette communication. Cette même obligation s'applique aux sous traitants et contractants éventuels.

Les documents qui auraient pu être confiés au titulaire pour l'accomplissement de sa mission devront être restitués dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la décision de réception, d'ajournement ou de rejet.

2.5. Caractère des prix

Le marché est traité à prix unitaires. Les prix du marché sont fermes. Pour les besoins non définis dans ce cahier, il sera demandé au titulaire de définir une remise sur les prix publics.

2.6. Paiement – Etablissement de la facture

Le règlement de la facture se fera par mandat administratif. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de sa vérification.

La facturation doit être effectuée à l'attention de **L'agent Comptable du GRETA MTE 94 – LYCEE LANGEVIN WALLON - 126 Avenue Roger SALENGRO – 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE.**

La facture accompagnée d'un RIB est établie en un original et 3 copies par le titulaire et doit comporter obligatoirement les éléments minimum suivants :

- le nom, l'adresse et le numéro de **SIRET** du fournisseur,
- le numéro du compte bancaire ou postal
- le nom et l'adresse du **GRETA MTE 94**,
- la date de facturation,
- les références du marché,
- le montant **global HT**,
- le taux et le **montant de la TVA**,
- le montant **total TTC**.

La facture comportera, par ailleurs, les autres mentions obligatoires au regard de la législation économique et fiscale.

2.7. Résiliations

Au départ du contrat et en cas d'inexécution partielle ou totale des obligations mises à la charge du prestataire par le présent marché, le **GRETA MTE 94**, pourra, après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée infructueuse dans un délai de quinze jours, prononcer la résiliation du présent marché. Dans cette hypothèse, le prestataire devra, à la demande expresse du **GRETA MTE 94**, reverser les sommes qu'il aurait indûment perçues.

3 - PROCEDURE DE PASSATION

Le marché sera passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

3.1 Réponse à la consultation

Le candidat devra faire connaître toutes indications concernant les éléments justifiant des capacités professionnelles et techniques des candidats dans le domaine concerné (par exemple : références, moyens, expérience des dirigeants pour les entreprises nouvelles..) ;

3.2 Critères de jugement des offres

Les offres seront analysées et jugées en fonction des critères suivants :

Qualité technique	10%
Service après-vente, assistance technique, garantie	5 %
Prix	60%
Délai de livraison – Installation	25%

Le choix du prestataire sera effectué par le **GRETA MTE 94**. Le cas échéant, un ou plusieurs candidats ayant présenté des propositions intéressantes en fonction des critères ci-dessus pourront être auditionnés avant le choix définitif du prestataire.

Le **GRETA MTE 94** se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes.

3.3 Pièces à fournir par le candidat retenu

Le prestataire qui se verra attribuer le marché devra adresser au **GRETA MTE 94** les attestations délivrées par les organismes compétents justifiant de la bonne exécution de ses obligations fiscales (au 31 décembre 2015) et sociales (datant de moins de 6 mois) ou l'état annuel des certificats reçus (**DC7**) datant de moins de six mois. Il devra également signer l'attestation sur l'honneur jointe au présent cahier des charges.

3.4 Remise des offres

Les offres devront parvenir dans les services du **GRETA MTE 94** avant le **VENDREDI 23 MARS 2018 AVANT 12H** (courrier, porteur, Chronopost, ou encore par mail).

Les offres seront formulées à l'intention de MME DELFOUR Gestionnaire Comptable – Bureau Commun de Gestion du GRETA MTE 94 aux adresses suivantes :

Par courrier ou par porteur :

GRETA MTE 94

A l'attention de Mme DELFOUR Véronique
GRETA MTE 94 - Bureau Commun de Gestion

Lycée Langevin WALLON
126 Avenue Roger SALENGRO
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

La mention « MAPA N° 2018-01 MATÉRIEL INFORMATIQUE – NE PAS OUVRIR » devra être indiquée sur l'enveloppe.

Par mail :

veronique.delfour@ac-creteil.fr

3.5 Renseignements complémentaires

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de :

Monsieur Christophe TOMAZ

Téléphone : 06 83 44 29 13

– Mail : christophe.tomaz@forpro-creteil.org

ATTESTATION

Je soussigné (e), _____, représentant l'entreprise _____ déclare sur l'honneur :

- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441- 8, l'article 441-9 et l'article 450-1
- b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts**
- c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du **code du travail**
- d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**
- e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger
- f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché
- g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du **code des marchés publics** ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement
- h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- i) que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143-3 et L.620-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Fait à
le

Pour l'entreprise (signature d'une personne habilitée à engager l'entreprise et cachet)